



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

33 rue du Four 75006 PARIS

Tel : 01 43 54 21 26

Fax : 01 43 29 96 20

E-mail : contact@union-syndicale-magistrats.org

Site : www.union-syndicale-magistrats.org

COMMUNIQUE

Paris, le 26 avril 2012

L'USM dénonce les tentatives de récupération politique de la mise en examen, hier, d'un policier invoquant la légitime défense.

L'USM rappelle qu'une mise en examen n'est pas une déclaration de culpabilité, mais une étape procédurale normale de l'enquête, préservant la présomption d'innocence et que la légitime défense est une notion juridique très précise dont il convient de vérifier l'existence lorsqu'elle est invoquée.

Consciente des conditions particulièrement difficiles d'exercice des policiers et gendarmes, notamment en Seine Saint Denis, l'USM déplore qu'une fois de plus, le chef de l'Etat, pourtant garant de l'indépendance de la Justice, remette en cause le déroulement de la procédure et tente d'opposer policiers et magistrats, qui oeuvrent ensemble dans un but commun : le respect des lois de la République.

A l'heure où la priorité devrait être à la manifestation de la vérité et à la sérénité de l'enquête, l'USM condamne cette polémique qui n'a pour seule conséquence que d'affaiblir l'autorité de l'Etat.

Elle déplore qu'encore une fois le Ministre de la Justice n'ait pas pris lui-même la parole pour rappeler ces évidences et confirmer sa confiance dans le travail des magistrats.

L'USM appelle les responsables politiques à ne pas instrumentaliser, à des fins politiciennes, la Justice et la police.

Le bureau de l'Union Syndicale des Magistrats